

Service : Direction des ressources humaines

Filière : Administratif

Cadre d'emplois : Rédacteurs

Poste à pourvoir : Décembre 2025

En vertu de l'article 93 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'administration a la possibilité d'organiser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné.

Aussi, dans le cadre de ce dispositif, un emploi est ouvert, au titre de l'année 2025, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour l'accès au cadre d'emploi des rédacteurs.

Le poste proposé est celui de **Gestionnaire Paie-carrière**, localisé à Bonneville. Date de détachement envisagée 1er décembre 2025

MISSIONS

Au sein du service, vous travaillerez plus particulièrement avec vos collègues gestionnaires, et vous prendrez en charge la gestion administrative complète de plusieurs services aux filières variées depuis l'arrivée de l'agent jusqu'au départ de la collectivité

Personne « ressource », vous établirez l'ensemble des actes administratifs courants, tels que la rédaction des arrêtés, des contrats, des courriers, selon la situation des agents. Vous préparerez la paie et en assurerez son contrôle jusqu'aux opérations de mandatement.

De plus, vous prendrez en charge de façon autonome l'ensemble des dossiers maladies en lien avec le conseil médical ou nos assureurs. Vous interviendrez également en transversalité sur des missions partagées et serez positionnée comme référente sur les absences et le calcul des temps de travail.

Vous pourrez être amenée à travailler en étroite collaboration avec la DRH sur certains dossiers et vous serez en soutien pour les agents et les chefs de service, à qui vous apporterez conseils et appui en fonction des besoins ou sollicitations.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, les candidats doivent :

- Avoir la qualité de fonctionnaire.
- Justifier de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois de détachement, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne.

CONDITIONS SPECIFIQUES

Ce recrutement est accessible uniquement aux personnes suivantes :

- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article L. 5212-13 du code du travail (art. 1er décr. n°2020-569 du 13 mai 2020) ;
- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (art. L. 146-9 code de l'action sociale et des familles) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les bénéficiaires d'emplois réservés mentionnés aux articles L. 241-2, L. 241-3 et L. 241-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

- les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention “ invalidité ” (art. L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles) ;
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

COMMENT CANDIDATER

Le candidat sollicite le dossier de candidature auprès du service RH par voie électronique (drh@ccfg.fr) .

Le dossier complet doit être adressé au Président de la CCFG par voie électronique (drh@ccfg.fr) ou par courrier **avant le 30 septembre 2025**, cachet de la poste faisant foi.

Pour rappel, le dossier devra comporter :

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli, daté et signé,
- Une copie de tout document permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail.
- Le dernier arrêté justifiant le grade actuel du candidat ;
- Un état des services permettant de justifier des 4 années de service public nécessaires pour prétendre à ces postes ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

PROCEDURE DE SELECTION

La mise en œuvre de cette procédure de sélection sera confiée au centre de gestion de la Haute-Savoie, dans le cadre de ses missions facultatives. Les étapes de la procédure de sélections sont les suivantes:

- Examen de la recevabilité du dossier par l'autorité territoriale
- Transmission des dossiers recevables à une commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats placée auprès du CDG74.
- Evaluation du dossier par une commission
- Audition des candidats par la commission
- Sélection du candidat
- Détachement

TEXTES DE REFERENCE

Article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique : les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi "peuvent accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement, sous réserve d'avoir accompli préalablement une certaine durée de services publics. Au terme d'une durée minimale de détachement, qui peut, le cas échéant, être renouvelée, ils peuvent être intégrés dans ce corps ou cadre d'emplois".

Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés